

**Date d'affichage : 28/09/2022**

**COMMISSION JURIDIQUE DES COUPES SENIORS**

**REUNION TELEPHONIQUE DU 27/09/2022**

Présents : Mme V. LE GALL, Mrs JM. HENON, F. LAHOUSSE, R. DEHONDT

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 25.09.2022 :**

Coupe Mcc Barbershops

56690.1 Homologué : Merlimont FC 0 / Etaples HV 4

Coupe Cardon Frères

56704.1 Etaples HV B – Longfossé FLC B. Forfait de Longfossé FLC B (mail du club). Homologué : Etaples HV B 3 / Longfossé FLC B 0 par forfait. Amende minorée 25€ à Longfossé FLC.

Coupe Ricoh ADN

56713.1 Coyecques US – Bon. Les Ardres JS. Match arrêté à la 77<sup>ème</sup> minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Bon. Les Ardres JS. Homologué : Coyecques US 3 / Bon. Les Ardres JS 0 par pénalité. Amende 30€ à Bon. Les Ardres JS.

Coupe Sodiboissons

56757.1 Théroouanne US B – Hucqueliers SSFR. Réserves d'après match de Hucqueliers SSFR non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : Théroouanne US B 2 / Hucqueliers SSFR 2 T.A.B 5-4. Amende 30€ à Hucqueliers SSFR.

56763.1 Lottinghem RC – Longuenesse JS E. Réclamation de Lottinghem RC sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Longuenesse JS E susceptible d'avoir participé en équipes supérieures lors de la dernière rencontre officielle celles-ci ne jouant pas ce dimanche. Appuyée, recevable, après vérification de la FMI du 18/09/2022 en SEN D1A Wimereux AS – Longuenesse JS B aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : Lottinghem RC 3 / Longuenesse JS E 4. Droits non remboursés à Lottinghem RC.

56767.1 Vaudringhem US – Fruges AS C. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de Vaudringhem US non licencié Mr ROBBE Martin. Homologué : Vaudringhem US 0 / Fruges AS C 3 par pénalité. Amende 100€ à Vaudringhem US.

56769.1 Vallée Bras Brosne US – Théroouanne US C. Forfait de Théroouanne US C (mail du club). Homologué : Vallée Bras Brosne US 3 / Théroouanne US C 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Théroouanne US.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 28/09/2022

Le Président,

HENON Jean Michel

La Secrétaire,

Valérie LE GALL